



**LA DÉMARCHE RSE PORTE SUR DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LES DÉCHETS**, le gaspillage alimentaire, les conditions de travail, l'énergie et l'eau, la gouvernance, les relations avec les salariés, le recensement et l'ouverture aux parties prenantes jusqu'aux consommateurs.

# RSE : l'éthique en pratique

**De plus en plus d'entreprises et coopératives s'engagent** dans la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Une démarche bénéfique en interne qui peut devenir un avantage concurrentiel.

La Responsabilité sociétale des entreprises ou RSE désigne la contribution des entreprises au développement durable. La démarche consiste à prendre en compte les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de l'entreprise pour adopter les pratiques les plus favorables au développement durable, à la santé et au bien-être de la société et avoir un comportement éthique et transparent. Depuis 2010, la norme Afnor ISO 26000 définit les principes de comportement de la RSE : redevabilité (l'entreprise doit rendre des comptes à ses parties prenantes, c'est-

à-dire à toute personne ou structure concernée par l'entreprise : producteurs, salariés, clients, fournisseurs, riverains, collectivités, associations...), transparence, comportement éthique, reconnaissance des intérêts des parties prenantes, respect de la loi, prise en compte des normes internationales de comportement et respect des droits de l'homme. Elle indique aussi les questions à examiner : gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, bonnes pratiques des affaires, protection du consommateur et contribution au développement local. En septembre 2012,

## EN PRATIQUE

### Norme

➔ Une norme : Iso 26000, déclinée pour l'agroalimentaire dans l'accord AC X30-030

### Labels

Des labels et évaluations basés sur l'Iso 26000

- ➔ **Afaq 26000** : évaluation Afnor (Océane, Mas Saint-Paul, Pronatura...)
- ➔ **B-Corp** : label venu des Etats-Unis, géré par l'ONG B-Labet qui développe en France (La Ruche qui dit Oui...)
- ➔ **Lucie** : label géré par l'Agence Lucie
- ➔ **Agir pour notre avenir** : label mis en place par l'assureur Generali, distingue les entreprises les plus engagées en matière de prévention des risques et de RSE (Sikig...)

## AVIS D'EXPERTS

**DOMINIQUE CALAIS**, directeur d'Océane, évaluée au niveau confirmé par l'Afaq 26000



### Un cadre intéressant pour le management

« Notre engagement dans la RSE a créé une grande dynamique en interne, avec les salariés et producteurs. Il oblige à raisonner à long terme et à chercher à s'améliorer dans tous les domaines. Le recensement et l'échange avec les parties prenantes sont intéressants. Nous avons établi une charte d'achats responsables et une charte éthique et sociale. Nous travaillons plus avec les acteurs du territoire, ce qui permet aussi de toucher des consommateurs. Nous invitons nos clients et leur expliquons notre démarche. La plupart y sont sensibles. C'est aussi une démarche rentable. Nous économisons l'énergie. En triant nos déchets, nous limitons le tout-venant qui coûte et vendons le papier, le carton. La formation éco-conduite des chauffeurs a permis d'économiser 8 000 €/an. Et comme les salariés sont mieux formés, que les conditions de travail et l'ambiance sont bonnes, ils sont plus motivés et sans doute plus productifs. »

**EMMANUELLE TERRIEN**, ingénieure qualité amont et animatrice RSE du groupe Blue Whale



### Un bon moyen pour renforcer la cohésion et positiver

« Blue Whale s'est engagé dans la RSE pour mettre en avant les bonnes pratiques déjà en place et renforcer la notoriété et l'image de la marque. Le diagnostic 3D a été fait dans toutes les coopératives du groupe. Il a permis de lister ce qui se fait de bien, et d'établir une stratégie et un plan d'action autour de cinq axes : apporter une réponse clé en main à nos clients, proposer une offre responsable (qualité, pratiques culturelles, transparence), fédérer partenaires, producteurs et salariés autour d'une éthique commune, développer des systèmes de management pour l'amélioration continue de la performance et développer nos relations avec les parties prenantes environnementales et sociétales. En 2017, nous avons ainsi renforcé nos actions avec le monde apicole et initié avec une association environnementale le diagnostic biodiversité d'une exploitation. Nous voulons désormais renforcer la cohésion dans le groupe par l'appropriation progressive de la démarche par toutes nos parties prenantes. »

**VALÉRIE TREMBLAY**, directrice qualité et RSE de ProNatura, évalué au niveau confirmé par l'Afaq 26000



### Une démarche qui donne les grandes orientations

« ProNatura avait déjà des valeurs de respect, responsabilité, esprit d'entreprise et diversité. Notre démarche RSE est passée par la charte Bioentreprisedurable, l'action 3D, l'Afaq 26000 et aujourd'hui le label B-Corp, plus international. Elle permet de rassembler les équipes et de mieux communiquer avec les parties prenantes. Nous avons fait une enquête de satisfaction auprès de nos clients, producteurs et salariés, dont nous avons tiré un plan d'action. Nous travaillons au plus près des producteurs, avec des formations techniques, ce qui a permis de passer de 40 % à plus de 70 % de produits français. Une démarche RSE permet de donner les grandes orientations. Elle a un coût mais permet d'être plus réactif et innovant, d'anticiper les demandes et de nous développer. En 2017, nous travaillons notamment sur la diversité, par la création d'un panel de dégustation parmi le personnel, une bioacadémie pour les chefs de rayon, la formation des commerciaux à l'agronomie... »

la norme ISO 26000 a été déclinée pour le secteur agroalimentaire dans l'accord AC X30-030.

### Programme d'accompagnement 3D

Lancé à la fin des années 1980, le concept de RSE est depuis quelques années un thème qui monte. Si les obligations réglementaires sont encore limitées, sauf pour les très grandes entreprises, de plus en plus de structures s'y engagent. Depuis plusieurs années, Coop de France a ainsi fait de la RSE un axe fort de différenciation de l'offre coopérative. « Les coopératives ont des atouts en matière de RSE comme leur gouvernance participative, leur ancrage

territorial, le lien fort avec leurs adhérents qui facilite les évolutions sociales ou environnementales... », explique Benjamin Perdreau, responsable RSE à Coop de France. Face à des consommateurs et distributeurs de plus en plus demandeurs de produits durables, avoir une démarche RSE peut permettre de se démarquer ». Dans la perspective des États généraux de l'alimentation, Coop de France a même érigé la RSE comme « une réponse à la guerre des prix ». Depuis dix ans, la fédération a mis en place plusieurs outils pour aider les coopératives à aller vers la RSE : un guide des achats responsables, un guide du reporting RSE et le programme d'accompagnement 3D

(Destination Développement Durable) qui propose un diagnostic initial des pratiques de l'entreprise en développement durable et l'aide à définir un plan d'action pour s'améliorer. Initié en Aquitaine en 2006, le programme est aujourd'hui développé dans la plupart des régions. Accompagné parfois, comme en Aquitaine, de mesures d'éco-socio conditionnalité des aides régionales, il a été un facteur déclenchant pour de nombreuses entreprises. En juin 2017, Coop de France, l'Ania, la FCD et la FEEF se sont aussi unies pour créer Valorise, portail d'auto-évaluation RSE d'une entreprise. Objectif : que cette auto-évaluation d'un fournisseur puisse être utilisée par tous les

→ distributeurs, ce qui éviterait aux entreprises de devoir répondre individuellement à chaque distributeur. Le portail devrait être opérationnel en septembre.

## “

Les coopératives ont des atouts en matière de RSE comme leur gouvernance participative »

**BENJAMIN PERDREAU**, responsable RSE à Coop de France

### Déchets, conditions de travail, échange avec les parties prenantes...

De nombreuses coopératives sont aujourd'hui engagées dans la RSE (Rougeline, Blue Whale, Océane, Mas Saint-Paul, Pronatura, Unicoque, Sikig, Solarenn, Savéol, Lorifruit, Le Gouessant...) mais aussi des privés comme Pronatura, Créno, Biocoop, qui vient de créer le poste de directeur de la RSE, Garnifruits, La Ruche qui dit Oui... Au-delà de l'ISO 26000, qui donne les lignes directrices de la RSE, les entreprises peuvent se faire aider dans le cadre du programme 3D ou de programmes d'accompagnement de labels privés. Des actions sont en général engagées sur les déchets (tri et recyclage, réduction des emballages...), le gaspillage alimentaire, les conditions de travail (ergonomie des postes, matériels, formation...), l'énergie et l'eau (économie, énergies renouvelables, formation éco-conduite...), la gouvernance, les relations avec les salariés, le recensement et l'ouverture aux parties prenantes... Certaines structures publient un rapport RSE. Certaines vont jusqu'à se faire évaluer ou labelliser, la plus utilisée en agroalimentaire étant l'évaluation Afaq 26000 de l'Afnor qui évalue le niveau de maturité de la démarche. La plupart des entreprises communiquent aussi sur leur démarche, de façon globale ou en mettant en avant certains points forts. Face à la montée de la thématique, Interfel a créé en 2016 un comité responsabilité sociétale des entreprises. Et en juin 2017, elle a lancé une enquête pour identifier les démarches existantes à

chaque maillon de la filière sur la RSE afin de les valoriser à travers la mise en œuvre potentielle d'une démarche RSE filière. « Les enjeux RSE sont de plus en plus attendus par les parties prenantes et la filière fruits et légumes s'inscrit naturellement depuis longtemps

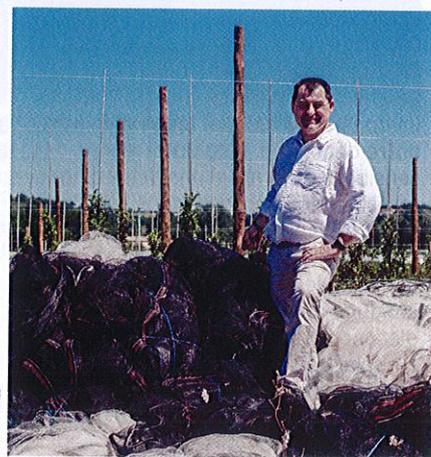
dans cette réflexion sans la valoriser à l'échelle globale, souligne Interfel. Il paraît important de pouvoir mettre en avant les différentes initiatives des maillons de la filière et de pouvoir les porter par la voix de l'interprofession ».

📍 Véronique Bargain

## Les multiples intérêts de la RSE

**Les intérêts d'une démarche RSE sont multiples.** Un premier enjeu est de répondre aux attentes des consommateurs et distributeurs.

**S**elon l'étude Ethicity, la RSE et le développement durable sont de plus en plus pris en compte dans la décision d'achat des Français. Et les distributeurs, qui développent eux-mêmes des démarches RSE, interrogent de plus en plus leurs fournisseurs sur leurs engagements en ce domaine. « Tous les distributeurs français et anglais ou presque nous posent désormais des questions sur la RSE et certains comme Carrefour ou Leclerc ont même un questionnaire spécifique RSE, à remplir chaque année », souligne Emmanuelle Terrien, animatrice RSE du groupe Blue Whale. Il en est de même des industriels, notamment du baby-food, et des collectivités locales dont les appels d'offre incluent désormais des clauses sociales et environnementales. « La restauration hors foyer est très intéressée par la RSE », note Valérie Tremblay, directrice qualité et RSE de ProNatura. Quand l'offre est abondante, avoir une démarche RSE peut permettre de se différencier. A l'export, certains pays s'y intéressent également, notamment



**PASCAL LEVADE, ARBORICULTEUR** adhérent à Blue Whale, attendant le camion de récupération des filets qu'il stockait pour envoi au recyclage.

l'Angleterre. Et même pour ceux qui y sont peu sensibles comme l'Allemagne, « la transparence liée à la RSE peut rassurer sur la sécurité alimentaire, essentielle pour les distributeurs allemands », estime Dominique Calais, directeur d'Océane. Avoir une démarche RSE permet aussi d'être plus compétitif, de 13 % selon France Stratégie, parce que l'entreprise économise l'eau, l'énergie, le coût de traitement des déchets, parce qu'elle est plus réactive, que le personnel est plus motivé... L'analyse des parties prenantes est une base essentielle et donne des pistes d'amélioration dans tous les domaines. Enfin, la RSE permet d'élargir l'analyse des risques et est un projet fédérateur au sein d'une entreprise. 📍 Véronique Bargain